

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 4.847 du 16/06/2014 modifiant l'ordonnance souveraine n° 3.085 du 25 septembre 1945 relative aux droits et devoirs des agents des Services Fiscaux, modifiée
(Journal de Monaco du 20 juin 2014).

Vu la loi n° 1.109 du 16 décembre 1987 concernant la protection de la vie privée et familiale ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.085 du 25 septembre 1945 relative aux droits et devoirs des agents des Services Fiscaux, modifiée ;

(Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 3.085 du 25 septembre 1945).

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.